

**NOTE DE SERVICE N° 5**  
**du 09 avril 2008**

Sommaire :

- 1. Stages de remise à niveau**
  - A. Une demande forte
  - B. Les critères de priorité
  - C. Conclusion
  
- 2. Réunions harmonisation CM2 / 6<sup>ème</sup>**
  
- 3. Semaine scolaire**
  - 3.1 Suppression du samedi
  - 3.2 Service des enseignants

Inspection de l'Education  
Nationale  
Circonscription de  
Vandoeuvre

2 rue P. Bert  
54500 VANDOEUVRE

Téléphone  
03.83.56.99.26  
Fax  
03.83.51.76.59

ce.i54-vandoeuvre  
@ac-nancy-metz.fr

Nom-Prénom	Date de la communication	Signature

*La présente note de service doit être communiquée à tous les enseignants de l'école (membres des RASED, remplaçants, stagiaires...). Elle doit ensuite être conservée et archivée.*

L'inspecteur,

J.M. YINKLER

## 1. Stages de remise à niveau

Je souhaite vous apporter quelques précisions quant aux conditions dans lesquelles vont se mettre en place les premiers stages de remise à niveau, ainsi que sur les critères que j'ai arrêtés pour désigner les enseignants retenus.

### A. Une demande forte

Monsieur l'Inspecteur d'Académie a reçu une dotation prévue pour la mise en place de 252 stages dans le département, autorisant globalement à proposer des stages pour environ 10 % des élèves de CM1 et CM2 du département.

En théorie, cette dotation permettait d'offrir une moyenne de 16 stages pour chacune des circonscriptions du département. Sur les 15 circonscriptions potentiellement demandeuses, 13 en ont demandé davantage, et parfois beaucoup plus. C'est ainsi que Monsieur l'Inspecteur d'Académie a reçu 315 demandes pour le département.

Pour ce qui concerne notre circonscription, j'ai reçu des demandes pour 32 stages et le nombre d'enseignants se portant volontaires était très largement supérieur à cette demande initiale.

Dans ces conditions, il a forcément été nécessaire que j'établisse une hiérarchisation des demandes et des critères objectifs permettant de le faire.

C'est ainsi que j'ai fait remonter 22 propositions de stages et que, après harmonisation départementale par Monsieur l'Inspecteur d'Académie, **il a finalement été accordé 18 stages pour la circonscription de Vandoeuvre.**

### B. Les critères de priorité

Les critères ont été établis comme suit, selon un ordre décroissant d'importance, en prenant appui sur une base indicative de 10 % des élèves de CM1 et CM2 présents dans l'école (en adéquation, donc, avec la moyenne départementale, pour cette première session de stages) et avec le souci de répondre favorablement à toute école demandeuse, même dans des proportions moindres par rapport aux souhaits émis :

#### *1. Caractéristiques du secteur de rattachement de l'école*

- 1.1 Ecole classée en ZEP / REP
- 1.2 Ecole classée en zone intermédiaire (ZI)
- 1.3 Ecole classée en zone sans difficultés avérées (ZSDA)

Il s'agit, ici, de prendre en compte la classification déjà existante pour la carte scolaire.  
Si vous ne connaissez pas la classification de votre école, vous avez la possibilité de me la demander par courrier électronique.

#### *2. Présence de maîtres volontaires dans l'école concernée*

- 1.1 Maîtres de CM1 et/ou CM2
- 1.2 Maîtres de CE2 (appartenance au cycle 3)
- 1.3 CE1
- 1.4 CP

Principaux arguments :

- connaissance des élèves et des niveaux concernés (CM1 et CM2)
- concertation facilitée avec le maître titulaire, s'il n'a pas pris un stage en charge
- connaissance des locaux

### **3. Absence de maîtres volontaires dans l'école concernée**

- 3.1 Maîtres de CM1 et/ou CM2 d'une autre école
- 3.2 Membres des RASED (connaissance de la difficulté scolaire)
- 3.3 Autres maîtres d'une autre école
  - 3.3.1 CE2 ou CE1 ou CP d'une autre école
  - 3.3.2 ZIL ou brigadiers
  - 3.3.3 Enseignants de maternelle

Dans cette situation particulière (autres maîtres d'une autre école), une étude spécifique du parcours professionnel et de la connaissance du niveau concerné (ex : enseignement antérieur en CM1 ou CM2, en cycle 3...) serait de toute façon menée, afin de départager objectivement les éventuels volontaires concernés.

### **C. Conclusion**

A titre indicatif, pour cette première session de stages à venir, je n'ai eu à établir une hiérarchisation que parmi des maîtres volontaires dans les écoles concernées, sans pouvoir satisfaire toutes les demandes, loin s'en faut.

J'essaierai, dans toute la mesure du possible, d'en tenir compte pour les futures sessions de juillet et août, en m'efforçant de veiller à un certain équilibre, tant au niveau des élèves qu'à celui des enseignants concernés.

Outre un souci de transparence quant à mes critères de choix, je souhaite que ces quelques précisions permettent à chacun(e) de mieux appréhender la délicatesse de la mise en place de cette nouvelle mesure en faveur des élèves en difficulté.

## **2. Réunions d'harmonisation CM2 / 6<sup>ème</sup>**

Je vous invite à relire avec la plus grande attention la circulaire de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en date du 25 mars 2008.

Vous y prendrez notamment bien note des modifications dans les procédures, au niveau des échéances et, parfois, de nouveaux formulaires à employer (**ne pas utiliser les anciens**).

Vous vous reporterez utilement, si nécessaire, au site de l'Inspection Académique (espace professionnel, rubrique « affectation ») où vous retrouverez cette circulaire.

Les réunions d'harmonisation CM2 / 6<sup>ème</sup> vont se dérouler début mai, selon le calendrier ci-dessous :

	<b>date</b>	<b>lieu</b>	<b>heure</b>	<b>animation</b>
<b>collège Haut de Penoy</b>	05 / 05 / 08	collège	17h30	JM VINKLER IEN
<b>collège Callot</b>	06 / 05 / 08	collège	17h30	JM VINKLER IEN
<b>collège Monplaisir</b>	09 / 05 / 08	collège	17h30	R HAYDONT Conseiller péda.
<b>collège L. Armand</b>	09 / 05 / 08	collège	17h00	JM VINKLER IEN
<b>collège Ludres</b>	09 / 05 / 08	collège	17h30	C MENNETRIER Conseillère péda.

**Tous les maîtres de CM2 y sont systématiquement invités.**

A toutes fins utiles, je rappelle quelles sont les personnes pouvant participer :

- ✓ l'IEN ou son représentant
- ✓ les maîtres de CM2 du secteur concerné
- ✓ le Principal du collège
- ✓ des professeurs de collège
- ✓ un membre du RASED du secteur concerné
- ✓ le Conseiller d'Orientation Psychologue du collège concerné
- ✓ le médecin scolaire
- ✓ des parents d'élèves élus (\*)

(\*) : Il vous appartient de voir s'il s'agit d'une habitude locale déjà installée ou si les parents élus en ont déjà manifesté le désir, les textes l'autorisant.

**Je vous remercie de bien vouloir prendre note de la date de réunion vous concernant, dès lecture de cette note de service, aucun envoi ultérieur d'invitation n'étant prévu.**

**Vous me retournerez également un exemplaire complété du tableau joint en annexes à la présente note de service pour le 30 avril 2008 au plus tard.**

### **3. Semaine scolaire**

#### 3.1 Suppression du samedi matin

Je rappelle que dès la rentrée de septembre 2008, il n'y aura plus classe le samedi matin.

La semaine scolaire sera fixée à **24 heures pour les élèves**, et il conviendra d'ajouter **2 heures** pour les élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages.

Les modalités pratiques de mise en oeuvre de cette mesure vous seront communiquées dès que possible.

#### 3.2 Service des enseignants

Le service des enseignants restera de **27 heures hebdomadaires**, dont 24 heures d'enseignement pour tous les élèves et **108 heures annuelles** réparties comme suit :

- 24 heures pour des travaux en équipes pédagogiques (*augmentation de 6 heures*)
- 18 heures pour des animations pédagogiques (*augmentation de 6 heures*)
- 6 heures pour les conseils d'école
- 60 heures pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés scolaires

Les modalités pratiques de mise en oeuvre de cette mesure vous seront communiquées dès que possible.